

## OBJECTIF(S)

- Etablir les éventuelles réparations et mises aux normes indispensables (états des lieux) et déterminer l'ampleur des réparations locatives

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Gestionnaires de biens

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 8 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en gérance locative

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### I - TRONC COMMUN

- Responsabilité et rôle du professionnel
- La notion d'« hygiène et sécurité »
- Enoncé des diagnostics obligatoires
  - Amiante,
  - Accessibilité au plomb,
  - Gaz,
  - Electricité,
  - Xylophages,
  - D.P.E.
- Le contenu d'un audit technique d'un logement

### II - LE LOGEMENT DÉCENT

- Définition réglementaire :
  - Surface, volume, constat « LOI CARREZ »
  - Destination,
- Hygiène et sécurité
  - Accès, Equipements
- Les menuiseries extérieures : étanchéité à l'air et à l'eau, résistance au vent, vitrages
  - Bois, Acier, Aluminium, PVC., Doubles vitrages, thermiques et phoniques
- Les cloisons, doublages et faux plafonds  
Les différents procédés thermiques et acoustiques
  - Présence d'amiante
- Les revêtements des murs et des sols
  - Présence de peintures à la céruse de plomb
  - Présence d'amiante

### III - LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

- Installations électriques  
Principes d'une installation, Filerie et protections,  
Le diagnostic électricité
- Chaudières et installations de gaz  
Ventilations, Canalisations  
Robinets de barrage et raccords  
Le diagnostic gaz
- Le renouvellement d'air  
Les installations  
Les interventions indésirables et leurs conséquences

### IV - LE LOGEMENT ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

- Les principes de la Loi :
  - Les personnes à mobilité réduite et les handicapés sensoriels, Autonomie
- Les règles quantitatives et dimensionnelles  
Dimensions des pièces de vie

### V - LES ÉTATS DES LIEUX

- Aspect réglementaire  
EDL entrant, EDL sortant
- Les travaux :  
A la charge du locataire, à la charge du bailleur, Evaluation



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap